**L’homme - cours 7   
Avril 2023**

**La Loi naturelle**

La Loi de Dieu réside dans des commandements soit positifs soit négatifs qui visent des comportements humains concrets, que Dieu, dans sa Sagesse, défend ou conseille à l’homme pour qu’il y trouve son bien, son bonheur. Les préceptes divins rencontrent l’effort immémorial des hommes pour ordonner leurs actions et donner un sens à leur vie.

Plusieurs questions s’offrent à nous : la morale chrétienne dans ses grandes lignes rejoint le sentiment général des hommes de bonne volonté, le Décalogue n’est pas plus qu’un code de bonne conduite : ne faudrait-il pas s’en tenir là ? D’un autre côté, les codes moraux que la Bible et l’Eglise attribuent à Dieu, dont certains semblent absurdes voire criminels, ne devraient-ils pas s’appliquer seulement aux croyants ? Comment résoudre l’apparente contradiction entre d’un côté une morale naturelle que l’homme pourrait trouver par la raison et la Révélation qui s’impose à tous ? N’y a-t-il pas une forme de malhonnêteté à discuter et argumenter avec les non-chrétiens alors qu’en fait nous prônons l’absolu de la Révélation ?   
Nous allons tout d’abord partir de la sagesse humaine comme préparation évangélique, puis articuler la raison et la Révélation et enfin regarder l’universalité de la Loi de Dieu, qui de ce fait est missionnaire.

1. **La Sagesse, une préparation évangélique**

* **La Sagesse selon la Révélation**

**Ancien Testament**   
Equivoques de la sagesse : Israël a rencontré très tôt les sagesses politiques de l’Ancien Orient, portées par le milieu les scribes de cour, habiles, réalistes, souvent retors : le serpent de Gn 3,1 est très « astucieux » ; Ahitophel, le conseiller de David, est très intelligent, mais son intervention aboutit à une catastrophe (2S 16-17), les prophètes fulminent au nom de Dieu : « je détruirai la sagesse des sages, et l'intelligence des intelligents je la rejetterai » (Is 29,14).

Prestige de la sagesse : la Bible exalte la figure de certains non-juifs qui ont eu une conduite admirable, parfois même supérieure à celle des membres du Peuple de Dieu: le Pharaon de Gn 12,18, le saint homme Job, les matelots qui ne peuvent se résigner à éliminer Jonas (Jon 1,13-14), etc… Il y a le souvenir de Noé et des commandements qu’il a reçus après le Déluge et qui sont considérés par les juifs comme l’équivalent pour les nations du décalogue d’Israël (Gn 9). Le livre (grec) de la Sagesse fait une place à la réflexion des philosophes sur la vertu : « ses labeurs [ceux de la Sagesse], ce sont les vertus, elle enseigne, en effet, tempérance et prudence, justice et force; ce qu'il y a de plus utile pour les hommes dans la vie » (Sg 8,7).   
Il semble pourtant impossible de ne pas faire honneur à l’intelligence que Dieu a donnée à l’homme pour l’élever au-dessus des animaux ; la sagesse, qui est un attribut divin, est dispensée par le Dieu d’Israël aux âmes droites : il est « le guide de la Sagesse et le directeur des sages » (Sg 7,15). La Sagesse personnifiée a présidé à la création (Pr 8, Si 24), c’est elle qui a mis dans le monde des repères que l’homme peut identifier pour diriger sa vie.

Purification et assomption de la sagesse : Israël n’a pas eu peur, à partir d’un certain moment, de puiser dans le trésor des sagesses païennes, des connaissances et des règles de conduite utiles pour la vie en société et même la conduite individuelle. Loin de contredire la Loi des commandements, elle s’annonce comme un secours, une source complémentaire, à condition de bien se rappeler que « la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse ». La Loi elle-même parait une suprême sagesse (Dt 4,6 ; Ba 3,37 ; Si 24,23).

**Nouveau Testament**La prédication du Christ mêle étonnamment la radicalité de l’appel divin (« Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. Qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. Qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas n'est pas digne de moi », Mt 10,37-38) et des considérations de bon sens sur l’intérêt bien compris (« celui qui veut sauver sa vie la perdra » Mt 10,39 ; ou encore Lc 14,28 : « quel est le roi qui partant en guerre contre un autre roi… »).

La sagesse paradoxale de Dieu chez Paul (1Co 1) : chez lui la Sagesse de Dieu est passé par ce qui parait une folie (la Croix) pour mettre en échec la sagesse du monde, mais à long terme c’est elle qui s’avère beaucoup plus solide que les calculs humains.

Saint Paul connait la pensée des stoïciens qui font une grande place aux vertus pour mener l’homme à sa maturité : il conseille aux chrétiens de ne pas être en reste : « tout ce qu'il y a de vrai, de noble, de juste, de pur, d'aimable, d'honorable, tout ce qu'il peut y avoir de bon dans la vertu et la louange humaines, voilà ce qui doit vous préoccuper » (Ph 4,8). Il fit lui-même l’éloge de nombreuses vertus : l’endurance (Col 1,11), l’humilité (Ph 2,3), la force (1Co 16,13), la piété (1Tm 3,16) etc… Il met en valeur un certain enchainement des vertus : « nous mettons notre fierté dans la détresse elle-même, puisque la détresse, nous le savons, produit la persévérance ; la persévérance produit la vertu éprouvée ; la vertu éprouvée produit l’espérance ; et l’espérance ne déçoit pas » (Rm 5,3-5)

* **Comment se situer face aux morales non bibliques ?**

Clément d’Alexandrie et Eusèbe de Césarée voient dans la pensée philosophique (surtout celle des platoniciens et des stoïciens) une « préparation évangélique » : le discours moral joue un rôle prépondérant dans les ressemblances qu’ils relèvent : respect des valeurs humaines, combat spirituel, …

Pour Aristote, l’homme est également ordonné à ce qui est son bien : réussir sa vie (eudaïmonia, qu’on traduit par bonheur). Il a en lui le germe des vertus qui sont développées au départ par l’éducation, mais qu’il lui faudra faire grandir ensuite par l’exercice. La prudence lui fournit l’évaluation juste pour parvenir au but, les autres vertus régissent un domaine particulier de l’agir humain. La grande force de la morale d’Aristote est de s’appuyer sur une anthropologie cohérente, les vertus morales (il en compte onze) sont des dispositions stables (habitus en latin, exis en grec) qui s’impriment dans l’âme, et qui créent un attrait pour le bien concerné par cette vertu : l’homme qui a développé la vertu de justice, « accomplit effectivement des actes justes et désire les accomplir ».

Ambroise : dans son De Officiis (*traité des Devoirs*), inspiré de Cicéron, il formule les règles d’une morale de l’honnête homme, à destination des clercs de son diocèse, pour leur montrer quelle dignité de vie doit être la leur, les exemples bibliques prennent la place ou complètent des modèles païens (Loi naturelle). La loi naturelle correspond à la raison disponible au cœur de chaque homme, une raison droite correspondant à la nature, érigée par le dieu commun, âme du monde, intelligence en action selon les stoïciens que Cicéron suit ici.

Pour St Augustin, la vertu n’est pas une disposition de l’âme, mais une lumière qui nous guide, éclairant les choix moraux qui se présentent.

Saint Thomas assume l’héritage aristotélicien et transpose en régime chrétien l’eudémonisme rationnel de l’Ethique à Nicomaque. C’est une morale structurée, pas seulement fondée sur les valeurs mais sur une anthropologie (vertus, habitus etc…). La vertu est une aptitude qui se cultive par l’exercice et qui aboutit dans les meilleurs cas à une disposition stable. 4 vertus : force, prudence, tempérance, justice ; avec une place particulière de la prudence qui permet de déterminer le point d’application de l’effort moral (le medium, c.a.d. l’éloignement par rapport à deux excès symétriques) qui va permettre à l’être humain d’être « formé » pour être heureux. L’homme doit faire un travail sur lui-même : il est important de nous connaître, de voir par exemple comment notre affectivité et les différents mouvements de notre sensibilité peuvent obscurcir notre jugement et de faire des exercices de la vertu.

Matteo Ricci et l’usage de la morale de Confucius : Ricci († 1610) missionnaire jésuite, fondateur de l’Eglise chinoise, considère qu'il côtoie une société aux hautes valeurs morales, pour laquelle il éprouve une profonde admiration. Suivant la tradition humaniste, il estime que Confucius (552-479 av JC) est tout à fait comparable à « un autre Sénèque ». Il plaide pour un retour au confucianisme initial qu'il considère comme une philosophie fondée sur la loi naturelle et qui contient l'idée de Dieu.

* **La Loi naturelle exprime l’image de Dieu qu’est l’homme**

La loi naturelle qui juge les païens (Rm 1-2) : dans le dernier cours nous avons mentionné ce texte qui nous parle de la loi « inscrite dans les cœurs », via la conscience. Tout homme a une perception innée du bien et du mal, qui se traduit par ses jugements d’éloge et de blâme. La loi naturelle est fondée sur une théologie de la Création et de l’homme portant en lui l’image de Dieu. Comme telle, elle peut servir de repère pour le péché et le salut. La déchéance de la nature humaine se manifeste par le dérèglement des désirs dont Rm 7, 23 est une illustration. Avec le péché, c’est non seulement l’alliance gracieuse avec Dieu qui est touchée mais aussi la nature humaine impuissante à se réaliser par elle-même. La grâce du Christ vient restaurer la nature par le pardon des péchés et apporte la pleine participation à la nature même de Dieu. Sans la Création, l’histoire du Salut et de la grâce du Christ, il est impossible de comprendre en théologie la nature, l’ordre naturel et la loi naturelle. La loi naturelle est travaillée par la nouveauté chrétienne dans la mesure où la béatitude promise par la grâce n’abolit pas le dynamisme de la vie naturelle et sociale. La loi naturelle est la loi originelle de l’humanité, exprimant l’image de Dieu qu’est l’homme, image embrumée par le péché, rappelée par la loi mosaïque et capable de renaître à la grâce.

Pour Paul, la nature de l’homme, qu’il soit croyant ou païen, ne se comprend que dans le cadre de la révélation et de l’ordre de la création. Pour le peuple de l’Ancienne Alliance, c’est la loi mosaïque révélée qui donne à l’homme une connaissance de l’ordre divin du monde et de l’existence humaine. Pour les païens, c’est la conscience qui apporte un témoignage intérieur de ce qu’est et doit être l’homme. Ce témoignage intérieur n’est pas étranger à l’Esprit Saint et à la Sagesse révélatrice.

1. **Loi naturelle et Révélation**

* **1er écueil : séparer la Révélation des pratiques et de ce fait tout relativiser**

Réaction « confessante » de Karl Barth et Jacques Ellul : pour eux, la morale humaine est « naturellement » athée, elle met l’homme au centre. Les catholiques ont trop cru à un impossible accord entre les vérités révélées et la réflexion sur nature. L’acceptation d’un précepte qui n’est pas toujours justifié à nos yeux entraîne l’obéissance du cœur (cf. sacrifice d’Abraham). Il faut recevoir l’absolu de la Loi de Dieu et dans la pratique accepter une morale humaine, relative et susceptible d’évoluer, qui contribue à mettre de l’ordre dans la société. On peut bousculer la nature alors pourquoi une morale naturelle « figée » ? D’après l’existentialisme d’un côté et le trans-humanisme de l’autre, l’idéal humain peut bouger, il est conjoncturel. La notion de nature humaine est remise en cause : l’homme se fait autant et plus qu’il ne se reçoit, la liberté est vue comme dépassement des limites. On accuse l’Eglise de prôner le respect du statu quo, d’un hypothétique état de nature, comme si la biologie était la maîtresse du comportement et nous dictait la morale ; alors que la médecine et la chirurgie n’arrêtent pas de s’affranchir du donné biologique.

Pourtant, le projet de Dieu n’est pas arbitraire : Dieu n’est pas un despote qui chercherait à nous plier à ses volontés. L’expérience biblique de la Loi n’est pas un fardeau arbitraire, mais la communication par Dieu de sa volonté sur l’homme, volonté bonne et sage, qui correspond à son vrai bien. Ce qu’il demande a une profonde convergence avec notre nature profonde, même si nous ne l’apercevons pas toujours. Il a mis en nous un dispositif pour chercher le bien et nous y conformer qui n’a pas été anéanti par le péché. Le judaïsme, dans ce qu’il a de grand, se définit comme « amour de l’observance », qui est un soin amoureux porté aux moindres exigences du Dieu saint. Pour Israël, la puissance qui a créé l’univers trouve sa plus haute expression dans la Loi : dans la fondation d’un ordre moral qui est participation à la sainteté de Dieu. La Loi exprime cette sainteté. En méditant la Loi et surtout en s’y conformant, le juif pieux apprend à connaître Dieu ; il se laisse pénétrer par son Esprit et conduire par lui. Il devient un homme juste et bon, et réalise ainsi en lui l’image du Créateur. La Révélation elle-même a fait une place à la réflexion des sages qui depuis toujours ont médité sur l’aventure humaine : filtrée par l’inspiration du Saint Esprit une certaine connaissance de l’homme, de ses besoins, de ses grandeurs et de ses faiblesses a pris sa place (subordonnée) à côté des commandements de la Thora.

L’idée que l’humanité serait remaniable à volonté, que les valeurs seraient susceptibles d’évoluer avec les mentalités, que certains comportements jadis réprouvés pourraient acquérir une légitimité aujourd’hui est fondamentalement fausse. Le progrès technique est une chose, mais la dignité de l’homme en est une autre. Si de nouveaux enjeux éthiques apparaissent (droits de l’homme, égalité au sein du couple etc…), ce ne peut être par une nouveauté intrinsèque, mais seulement par la compréhension toujours plus fine et plus profonde que l’homme a de lui-même à la lumière de la raison et de l’enseignement de l’Eglise. Il est nécessaire d’articuler la « nature » (c.a.d. les données initiales, héritées qui structurent notre humanité) et la « personne » (c.à.d. la mise en œuvre de cette nature par un être doté d’une vocation unique en vue d’un but non écrit d’avance, la façon qu’a notre liberté de jouer cette partition). Les débats d’aujourd’hui sur l’éthique posent plus nettement la question de la liberté face à une « nature » supposée invariable. Ne pas confondre respect de la « nature » de l’homme et canonisation du fait brut, de la non-intervention de la technique (comme les témoins de Jéhovah qui refusent la transfusion sanguine). La « nature » au sens chrétien est le dessein de Dieu et donc la finalité des choses.

* **2ème écueil : ne se fonder que sur la Raison**

La Loi naturelle se rencontre fort peu dans la réflexion des hommes, en dehors des fils de l’Eglise. Le péché, qui obscurcit la conscience, empêche souvent l’intelligence d’aller jusqu’au bout de ses requêtes du Bien. Certes, pendant longtemps, la « morale laïque », née en réalité d’un monde encore marqué par le christianisme, a pu paraître très proche sur beaucoup de points de ce qu’enseignaient l’Eglise, au point qu’on a pu croire que l’on n’avait plus besoin de celle-ci pour défendre les valeurs morales. Mais l’illusion est en train de se dissiper : l’éloge du mensonge, de la « liberté » sexuelle, de l’affirmation de soi au détriment des autres est devenu le fond commun de bien des mentalités et trouve des justifications.

Il faut prendre acte de l’assomption de la sagesse des nations par la pensée biblique. Il y a une valeur de la réflexion humaine quand elle a l’humilité de savoir ses limites. La foi et la raison ne peuvent s’opposer : « la foi et la raison sont comme deux ailes qui permettent à l'esprit humain de s'élever vers la contemplation de la vérité » (Jean-Paul II - *Fides et ratio*). La connaissance que les hommes ont de leur bien est partielle et souvent erronée ; les avis divergent et les meilleurs peuvent se tromper (Aristote pensait que l’esclavage était une nécessité ; la polygamie a paru en tout temps une réalité naturelle). C’est pourquoi Dieu est intervenu et continue, dans l’Eglise, à éclairer les hommes. La Révélation illumine la raison.

* **La nouveauté qu’apporte Jésus : une hiérarchie**

Jésus ne prétend pas abolir la Loi, mais plutôt l’«accomplir», ce qui se comprend en plusieurs sens : porter à sa dernière perfection et aussi réaliser complètement dans sa vie et sa mort. Il honore et demande de respecter jusqu’au plus petit commandement (Mt 5,18-19). La loi positive n’est pas disqualifiée mais n’a pas le même poids, la même importance. Alors que la Torah ne fait pas de distinction et met plutôt sur le même plan les 613 prescriptions, Jésus donne de la Loi une herméneutique lumineuse et révolutionnaire :   
- il met en perspective les commandements au lieu de les mettre sur le même plan, soulignant que certains s’imposent absolument, tandis que d’autres ne sont que des signes, utiles, mais parfois susceptibles d’exception (ainsi le sabbat ou les règles de pureté). « Vous aussi, vous laissez de côté le commandement de Dieu, pour vous attacher à la tradition des hommes. » (Mc 7,8) ;   
- il rééquilibre la préoccupation, souvent tournée vers les règles les plus extérieures, afin de mettre en valeur l’attitude intérieure, qui lui semble seule vraiment importante : « Voilà ce qu’il fallait pratiquer sans négliger le reste » (Mt 23,23), « si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l’autel, va d’abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande » (Mt 5,24).  
- il voit dans certains commandements une concession temporaire à la « dureté du cœur », alors que Dieu avait à l’origine d’autres intentions (loi sur le talion ou le divorce). « C’est en raison de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes. Mais au commencement, il n’en était pas ainsi. » (Mt 19,8).   
- il révoque sur certains points de pseudo-commandements qui ne viennent que de la tradition des hommes (allusion à la loi orale des rabbins, tenue pour égale à la loi écrite).

Jésus met au centre le commandement de l’amour « Voilà le grand, le premier commandement » (Mt 22,38) et le reste est ordonné à celui-là.

Dans la même lignée, St Paul n’oblige pas les chrétiens d’origine païenne à se faire circonscrire mais tous doivent suivre le décalogue. Le décalogue a une valeur absolue, il est constitutif du christianisme alors que le culte, les pratiques sont relatifs.

Ainsi, on peut concevoir le secours que la Révélation apporte soit comme une suppléance, la raison pouvant en principe s’élever à la connaissance de la Loi naturelle (saint Thomas d’Aquin), soit un discriminant, permettant de discerner dans les doctrines humaines celles qui consonnent le plus avec les intentions divines et celles qui s’en éloignent, seule la sagesse de la Croix étant en mesure de rendre compte de la folie du commandement divin qui nous demande de donner notre vie pour nos frères, de vivre dans une chasteté parfois héroïque etc….

1. **Loi naturelle et mission**

* **Universalisme**

« Vous les garderez, vous les mettrez en pratique ; ils seront votre sagesse et votre intelligence aux yeux de tous les peuples. Quand ceux-ci entendront parler de tous ces décrets, ils s’écrieront : « Il n’y a pas un peuple sage et intelligent comme cette grande nation ! » » (Dt 4,6).   
Les papes du 20e siècle en reprenant la problématique des Droits de l’Homme et de la dignité de la personne humaine veulent affirmer l’existence d’un projet de Dieu sur l’homme qui concerne tous les membres de l’espèce humaine (et eux seuls : distinction d’avec l’animal), refus du racisme et d’un certain culturalisme qui relativiserait toute éthique commune. La Loi naturelle défend une dignité universelle de l’homme, en fait son humanité

Il est capital de montrer que la morale chrétienne, même si elle tire son inspiration de la Bible et des documents du Magistère, n’est pas la morale d’un groupe particulier, mais que ce qu’elle affirme du bien et du mal vaut en principe pour tout homme, qu’il le sache ou non, les appels du pape et des évêques à une législation conforme à la Loi naturelle (en matière de procréation assistée par exemple) ne sont donc pas la marque d’une volonté indue d’empiéter sur les prérogatives de l’Etat laïc. La loi naturelle est « de droit ». Il ne s’agit pas de simples préceptes, mais d’œuvrer pour la dignité de l’homme : c’est pour cela qu’elle est universelle.

* **Ordonnancement de notre raison au Logos divin**

Saint Thomas décrit l’homme comme une créature spirituelle ouverte sur une fin qui dépasse et transcende ses possibilités. Par la médiation de la loi naturelle, Thomas introduit dans la nature humaine elle-même l’empreinte de Dieu, de la raison et de la grâce. La raison humaine n’est plus envisagée comme une simple pragmatique empirique, mais comme la manifestation dans l’homme de la nature divine. Image de Dieu, participant de la nature divine, l’homme peut par sa raison droite accomplir la volonté de Dieu. Le droit qui régit les rapports entre humains et la bonne nature de l’homme est alors pensé théologiquement comme l’expression de la présence de la grâce en l’homme. Notre nature prend en compte la finitude et l’infinité, toutes deux caractéristiques d’une nature humaine capable de Dieu, c’est-à-dire une créature spirituelle ouverte sur l’horizon d’une participation à la vie trinitaire en Jésus-Christ. La participation de l’homme à la Loi naturelle par sa raison est ainsi l’expression de l’activité universelle de la Sagesse providente de Dieu en laquelle toutes choses sont créées et gouvernées. L’enjeu est de ne jamais séparer le registre de la raison, de la volonté et du désir, d’une part, et le registre de la chair et de l’appartenance au cosmos, de l’autre, ainsi que le racontent les récits de la Genèse.

Il serait naïf de croire que c’est par la nature elle-même, limitée par les inclinations naturelles, que l’on tire la connaissance de ce qu’il faut faire. On risquerait le biologisme. Comme l’a redit avec force Joseph de Finance : « La nature ne possède immédiatement, au regard de la liberté, aucun pouvoir normatif. La règle propre de l’appétit rationnel ne peut lui venir que de la raison ». Face au dualisme qui détacherait la charité des réalités natives qu’elle doit transfigurer, la référence à la loi naturelle s’interpose comme la médiation rationnelle qui relie Révélation chrétienne et réalité créationnelle.

Loin d’humilier la raison, le concept de loi naturelle suppose la grandeur d’une raison humaine capable de discerner [la norme morale] au moins au niveau des exigences fondamentales, en remontant à la Raison créatrice de Dieu, qui est à l’origine de tout. L’autonomie de la raison est assumée par le Logos divin. C’est tout le paradoxe de la foi chrétienne qui fonde l’autonomie de la raison sans exiger une adhésion subjective à la foi.

* **Faire droit à la raison pour discuter avec les non-chrétiens**

Sur le terrain de la raison, on est dans une confrontation positive où on peut expliquer ce qu’on a reçu de la Révélation et discuter et argumenter, la Révélation dialogue avec la raison. La confiance dans la raison humaine permet le dialogue avec les non-chrétiens, le Bien que Dieu nous propose correspond à quelque chose d’inscrit dans la nature humaine, il rejoint une aspiration souvent cachée. Néanmoins il n’est pas toujours possible de s’en tenir à l’argumentation qui rencontre forcément une limite, si l’on n’est pas prêt à admettre que « l’homme passe l’homme » (Pascal) et se réalise dans une autre dimension qui n’est pas forcément mesurable en ce monde.

Jean-Paul II insiste sur la Loi naturelle comme porte d’entrée de la morale chrétienne, car cette morale chrétienne est sur le même terrain que la loi naturelle et mène au bonheur. L’exposé des principes chrétiens, sur l’amour et le mariage principalement, est de nature à toucher les cœurs droits et sincères même éloignés de la foi chrétienne est certainement juste. Il faut y faire appel, tout en sachant qu’on ne moralisera pas sans évangéliser.

La reconnaissance d’une loi naturelle permet, dans certains cas, de prolonger les exigences de la Révélation dans des domaines nouveaux où il n’existe pas de préceptes clairement révélés (esclavage, guerre atomique, manipulation génétiques etc…).

L’Église peut entrer dans le débat moral et invoquer la loi naturelle sans en faire une question religieuse. Là se trouve précisément le terrain du dialogue prudentiel de l’intelligence à entretenir avec tous les hommes. La loi naturelle permet aux chrétiens de poser que ce qu’ils affirment dans leur foi à propos de la vérité de l’humain est susceptible d’être débattu et soutenu en raison. La conséquence est que les affirmations adverses tenues par les non-croyants doivent elles aussi être débattues en raison.

**Conclusion**

Ainsi il n’y a pas d’un côté une morale naturelle et de l’autre une morale chrétienne : la morale est toute une, car il n’y a qu’un dessein de Dieu. Dieu nous a créé intelligents et donc nous devons mettre notre raison au service de la Révélation, mais notre raison doit rester humble et se laisser illuminer par la Révélation. Etudier la morale chrétienne n’est donc pas se contenter de réfléchir au bien fondé humain, rationnel et raisonnable, des exigences de comportement, c’est ajuster ces réflexions, indispensables, avec la source de notre vocation d’enfant de Dieu. C’est allier la foi et la raison.